

<http://asetec.net/asetec2023/spip.php?article938>



Blanquer va créer un capes d'informatique

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Concours -

Date de mise en ligne : mardi 8 janvier 2019

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

Blanquer va créer un capes d'informatique

S'exprimant sur France Culture le 7 janvier, JM Blanquer a répondu à une question qui était en suspens depuis cet été : qui va enseigner la nouvelle spécialité Numérique et sciences informatiques du lycée général. Alors que des centaines de professeurs de maths suivent une formation spéciale à cet effet (souvent sur leurs vacances), JM Blanquer a annoncé la création d'un capes d'informatique. La spécialité devrait être proposée dans 1500 lycées mais JM Blanquer n'a évoqué que "quelques dizaines de postes". Pour justifier cette mesure il estime "qu'on parle trop du numérique de façon superficielle". Ce nouvel enseignement, avec le codage, doit aider les jeunes à structurer leur pensée.

[<http://assetec.net/SiteCollectionImages/0801194.jpg>] Cette mesure était attendue. Elle avait été demandée par le rapport Morin Desailly sur le numérique, puis par celui de B Studer. Et depuis des années elle est soutenue par un petit lobby proche. Elle n'est pourtant pas sans interroger l'Ecole. D'abord parce qu'elle renvoie à la multiplication des disciplines. Ainsi le rapport Studer demande aussi la création d'une discipline EMI avec horaire obligatoire. Cette multiplication disciplinaire signe la fin de l'intégration des compétences dans les disciplines existantes. Pour le numérique c'est le choix de réserver la culture numérique à une élite et de la cadrer sur quelques savoirs aux dépens d'une éducation de tous aux usages sociaux numériques.

On pourrait s'interroger sur la faiblesse du nombre de postes compte tenu du nombre de lycées. On rejoint l'autre problème de cette mesure : où va-t-on trouver des candidats ? Comment l'Education nationale pourra-t-elle recruter des spécialistes de haut vol avec ses salaires et ses perspectives de carrière si faibles par rapport à ce que peut offrir le privé ?

[Sur France Culture](#)

[Rapport Morin Desailly](#)

[Rapport Studer](#)